



La lutte entre "L'Ordre" et le "Journal de Québec."

NOUVELLES D'EUROPE.



On dit que l'Empereur du Maroc est mort, et qu'un combat a eu lieu dans l'Ile de Genta entre les Espagnols et les Maures; ces derniers étant au nombre de 7,000 dit-on.

Rien de nouveau au sujet de la conférence de Zurich. Les nouvelles du résultat de la conférence sont contradictoires.

Le gouvernement Russe a ordonné que les trois premiers corps d'armée, sous le commandement du prince Gortschakoff soient mis sur pied de paix.

La question des pêcheries vient d'être réglée à l'avantage de l'Angleterre.

Il paraît que le plénipotentiaire Piémontais à la conférence de Zurich, demande la cession au Piémont des forteresses de Mantoue et de Peschiera.

Les élections de la Romagne sont terminées. Les prêtres ont pu voter librement. Les nombreux brigands qui infestaient le pays avant la séparation de l'Église ont été dispersés.

On commence à croire à la nécessité d'un congrès, vu le désaccord des plénipotentiaires à Zurich.

On dit qu'une expédition, dirigée par le général Espagnol Prim, va être faite contre les Maures.

Le corps expéditionnaire se composera dit-on, de 10,000 hommes.

Une lettre de Paris nous apprend que

la reine d'Espagne a protesté auprès des différents cours d'Europe contre l'expulsion de la duchesse de Parme.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Je vois par votre avant dernier numéro que les membres qui composent maintenant la section Saint-Jean ont fait choix du vertueux Gauvreau pour remplacer le surveillant Larose comme l'un de leurs vice-présidents. On ne pouvait pas faire un choix plus judicieux; car qui pouvait mieux remplacer maître Joseph Larose que le lourd "cimenteur" de la cité qui n'a jamais voulu rendre compte aux membres de la section, Saint-Jean quand il était trésorier de cette section malgré les efforts de son ami le docteur Robitaille et des membres de la section. C'est assurément la meilleure manière de se récompenser entre compères mais c'est aussi le plus sur moyen de faire rester chez eux les Canadiens de la localité et de les empêcher de prendre part à l'avancement de la société.

UN MEMBRE FONDATEUR.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez m'accorder une petite place dans votre journal pour attirer l'attention de qui de droit sur la manière dont se font les travaux du nouveau bureau de poste. De deux choses l'une; ou l'architecte Gauvreau est incapable d'agir comme architecte du gouvernement ou il l'est. S'il est qualifié, pourquoi, alors n'empêche-t-il

pas l'entrepreneur de faire des ouvrages d'une manière aussi incorrecte et aussi peu stable? Dans tous les cas, l'architecte Gauvreau ne faisant pas son devoir ou ne pouvant le faire, ne peut conserver un emploi qu'il remplit si mal au grand détriment du public et surtout des ouvriers.

UN OUVRIER.

Monsieur le rédacteur,

Me trouvant au dernier concert Dessane, j'aperçus se tenant à l'entrée du théâtre avec deux compères un individu à mine revêche. C'était au moment où madame Dessane et monsieur Gariépy chantaient un duo que tout le monde applaudissait. Or notre individu qui apparemment n'a point la bosse de la musique trouvant le chant détestable, s'écria: "Ca me scie! ça me scie!"

Quelques instants plus tard il vint s'asseoir à quelques pas de moi, mais dans une position très intéressante. Au lieu d'être assis comme tout le monde, il s'était à demi couché, et les jambes étendues et élevées il parcourait la salle d'un regard fobé. Comme un typographe de mes amis le regardait d'un air de pitié; il dit à un voisin: "Il me regarde bain! J'ai envie d'aller l'escier!"

Cet individu a tellement la conviction qu'il n'est qu'une buche qu'il ne rêve qu'aux scies. Malheureusement qu'il n'est qu'une buche pourrié et qu'il est impossible d'en faire jaillir une étincelle de raison. Le capitaine Bussière et ses acolytes diront, sans doute, que c'est un jeune homme bien élevé, que le charmant Petterussé! Car c'était lui.

VICTOR. B.

Monsieur,

J'ai appris que le nouveau comité de régie de la société Saint-Jean Baptiste plus décidé que les précédents avait dernièrement, résolu de poursuivre en justice ceux qui doivent à la dite société. Puisque la société est menacée, il n'est que juste que l'on oblige ses débiteurs à payer. Je prendrai de la occasion de faire remarquer, pourtant, que puisqu'il est décidé que l'on doit poursuivre ceux qui sont débiteurs de la Saint-Jean-Baptiste, il est de bon exemple que l'on commence par obliger deux officiers actuels de cette société à régler leurs comptes. Je veux parler de M. M. Pierre Gauvreau et Narcisse Lègaré, dont le premier a encore en main des sommes qu'il regut quand il était trésorier de la section Saint-Jean il y a quelques années, et le second des cartes pour le concert-promenade de cette année.

Ensuite si le comité de régie est consentant il obligera certains autres individus qui n'ont jamais rendu compte des deniers qu'il ont regus pour la société.

A. R.

L. M. DARYEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.